

Procédure en cas de symptômes pour un membre du personnel

MEMBRE DU PERSONNEL SYMPTOMATIQUE

Lorsqu'un membre du personnel commence à ressentir des symptômes associés à la COVID-19 sur les lieux de l'école, les mesures suivantes devraient être appliquées :

QUI	QUOI
PERSONNE SYMPTOMATIQUE	Elle met un masque de procédure ou un couvre-visage (s'il y en a un à portée de main puisqu'elle doit limiter autant que possible ses déplacements à l'intérieur de l'établissement).
	Elle informe la direction de son établissement (ou un autre membre du personnel qui avisera la direction).
	Elle quitte l'établissement sans délai pour se rendre directement à son domicile (en évitant autant que possible les transports en commun).
	Elle appelle 1 877 644-4545 et suit les consignes de la Direction de la santé publique.
	Elle note le nom des personnes avec qui elle a été en contact plus rapproché dans les heures précédant l'apparition des symptômes et transmet cette information à sa direction.
	Elle informe sa direction ou le centre de services scolaire de l'évolution de la situation.
PERSONNEL D'ENTRETIEN	Il désinfecte la pièce, les objets et les surfaces touchés par la personne symptomatique. La pièce est également ventilée. Celui-ci porte des gants.
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT	Elle complète le registre de symptômes.
	Elle recueille des informations permettant d'identifier les personnes qui ont été en contact avec la personne salariée dans les heures précédant l'apparition des symptômes. Elle conserve ces informations par écrit.
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT	<p>Si le résultat du test de la personne salariée s'avère positif, elle communique avec un responsable de la Santé publique en composant le même numéro de téléphone, soit le 1 877 644-4545. Elle avise le SRH sans délai.</p> <p><u>Le cas échéant</u>, la Santé publique pourrait lui fournir un modèle de lettre à transmettre aux parents et au personnel afin de les informer de la situation.</p> <p>Certaines personnes pourraient être isolées de façon préventive. <u>Dans certaines circonstances</u>, l'école pourrait également être fermée temporairement.</p>